|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C21/85-F** |
| **16 juin 2021** |
| **Original: anglais** |

COMPTE RENDU

DE LA

PREMIÈRE SÉANCE

Mardi 8 juin 2021, de 12 h 00 à 15 h 15

**Président**: M. S. BIN GHELAITA (Émirats arabes unis)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Sujets traités** | **Documents** |
| 1 | Ouverture de la troisième consultation virtuelle des Conseillers | – |
| 2 | Nomination du Président de la consultation virtuelle | – |
| 3 | Remarques liminaires du Président | – |
| 4 | Adoption du projet d'ordre du jour de la troisième consultation virtuelle | [C21/1(Rév.1](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0001/en)) |
| 5 | Projet de programme de gestion du temps | [ADM/1](https://www.itu.int/md/S21-CL-ADM-0001/en)(Rév.1) |
| 6 | Questions d'organisation | – |
| 7 | Compilation des résultats des discussions des consultations virtuelles des Conseillers et rapport sur l'AR-19 et la CMR-19  | [C21/14](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0014/en),[C21/27](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0027/en) |
| 8 | Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique et l'activité de l'Union pour la période 2019-2021 | [C21/35](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0035/en) |
| 9 | Projet de plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2022‑2025  | [C21/28](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0028/en) |
| 10 | Élaboration du plan stratégique et du plan financier de l'Union pour la période 2024-2027 | [C21/64](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0064/en) |
| 11 | Liste des candidats aux fonctions de Président et Vice-Président des GTC, des GE et des GEI | [C21/21 + Add.1, 2](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0021/en) |
| 12 | Travaux préparatoires en vue de la CMDT-21 | [C21/30(Corr.1)](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0030/en),[C21/76](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0076/en),[C21/83](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0083/en) |
| 13 | Travaux préparatoires en vue du FMPT-21 | [C21/5](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0005/en) |
| 14 | Travaux préparatoires en vue de l'AMNT-20  | [C21/24](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0024/en),[C21/78](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0078/en) |

# 1 Ouverture de la troisième consultation virtuelle des Conseillers

1.1 Le Secrétaire général déclare ouverte la troisième consultation virtuelle des Conseillers et souhaite la bienvenue à tous les délégués. Il prononce l'allocution disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/council/Documents/2021/VCC1-SG-opening-speech.pdf>.

# 2Nomination du Président de la consultation virtuelle

2.1 Le Secrétaire général invite les participants à approuver la nomination de M. Saif Bin Ghelaita (Émirats arabes unis), Vice-Président du Conseil, en tant que Président de la première consultation virtuelle des Conseillers dans le cadre de la session de 2021 du Conseil.

2.2 La nomination de M. Saif Bin Ghelaita est **approuvée**.

# 3Remarques liminaires du Président

3.1 Le Président prononce l'allocution disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/council/Documents/2021/VCC1-Chair-opening-speech-E.pdf>.

# 4Adoption du projet d'ordre du jour de la troisième consultation virtuelle ([Document C21/1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0001/en))

4.1 Le projet d'ordre du jour de la consultation virtuelle (Document C21/1(Rév.1)) est **approuvé**, sous réserve de relever la priorité du Document C21/45 afin qu'il passe du Groupe 2 au Groupe 1.

# 5Projet de programme de gestion du temps (Document [ADM/1(Rév.1))](https://www.itu.int/md/S21-CL-ADM-0001/en)

5.1La Secrétaire de la séance présente le Document ADM/1(Rév.1), qui contient un programme de gestion du temps glissant qui sera mis à jour au fur et à mesure de la réunion; et qui vise à garantir que tous les documents des Groupes 1+ et 1, qui sont considérés comme urgents, seront examinés. Les documents du Groupe 2 pourront être ajoutés en fonction de l'ordre des priorités, s'il reste du temps. Le Document C21/45, dont le degré de priorité a été relevé, sera ajouté. Tout comme lors de la précédente consultation virtuelle des Conseillers, il est proposé qu'il soit pris note des rapports des groupes de travail du Conseil et des groupes d'experts et que leurs recommandations soient approuvées dans leur ensemble, sans que les documents ne soient présentés et sans ouvrir la discussion.

5.2 Le projet de programme de gestion du temps (Document ADM/1/Rév.1) est **approuvé**, moyennant l'adjonction du Document C21/45.

# 6 Questions d'organisation

6.1 La Secrétaire de la séance indique que les séances de la première consultation virtuelle des Conseillers dans le cadre de la session de 2021 du Conseil se tiendront de 12 h 00 à 15 h 00 (heure de Genève). L'interprétation sera assurée et la documentation sera fournie dans les six langues officielles de l'Union. Un service de sous-titrage en anglais sera assuré.

6.2 Il est **pris note** des informations relatives à l'organisation des travaux de la première consultation virtuelle des Conseillers dans le cadre de la session de 2021 du Conseil.

# 7 Compilation des résultats des discussions des consultations virtuelles des Conseillers (Document [C21/14](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0014/en)) et rapport sur l'AR-19 et la CMR-19 (Document [C21/27](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0027/en))

7.1 La Secrétaire de la séance présente ensemble les documents C21/14 et C21/27, car ils concernent tous deux les consultations virtuelles des Conseillers organisées l'année précédente. Il a été convenu à l'avance que la compilation des résultats serait soumise à la session physique suivante du Conseil. Le Document C21/27, élaboré à l'origine sous la cote C20/27 en vue de sa soumission au Conseil en 2020, a été examiné par les participants à la première consultation virtuelle des Conseillers en 2020, laquelle a proposé qu'il soit pris note du rapport à la prochaine réunion physique du Conseil. En l'absence de réunion physique, la Secrétaire de la séance invite les participants à la première consultation virtuelle des Conseillers dans le cadre de la session de 2021 du Conseil, à titre de conclusion provisoire, à prendre note de ces deux points, sous réserve qu'une consultation par correspondance soit organisée.

7.2 Le Président considère qu'en l'absence de réunion physique et afin de clore l'examen de ces points, les Conseillers conviennent qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée en vue de prendre note des résultats des discussions des consultations virtuelles des Conseillers figurant dans le Document C21/14 et de prendre note du Document C21/27.

7.3 Il en est ainsi **conclu**.

# 8 Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique et l'activité de l'Union pour la période 2019-2021 (Document [C21/35](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0035/en))

8.1 Le représentant du Secrétariat général présente le Document C21/35, qui réunit le Rapport annuel sur l'activité et le Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique, respectivement établis conformément aux numéros 102 et 61 de la Convention.

8.2 Un Conseiller déclare qu'il serait utile que les rapports futurs rendent compte des obstacles rencontrés dans le cadre de l'organisation des activités de l'UIT, afin que l'on puisse envisager des solutions pour y remédier. Un autre Conseiller demande si la baisse du nombre de Membres de Secteur de l'UIT-D entre 2010 et 2020 a été analysée, et si l'augmentation du nombre de cibles accusant un retard en 2020 est liée à la pandémie. Un autre Conseiller propose que les futurs rapports contiennent de plus amples informations sur les diverses activités de l'UIT liées à la gouvernance de l'Internet.

8.3 Le représentant du Secrétariat général indique que le nombre de Membres de Secteur a connu une baisse en 2019-2020 pour diverses raisons, notamment des regroupements dans le secteur privé et des migrations vers les autres Secteurs. Toutefois, la situation tend à se rétablir. Depuis janvier 2021, 12 nouveaux membres ont rejoint l'UIT et 12 autres devraient le faire au deuxième trimestre. Le nombre d'établissements universitaires (qui sont membres des troisSecteurs) est en augmentation. En outre, des campagnes sont actuellement menées auprès

des membres, notamment dans le cadre d'initiatives lancées par l'UIT pour rencontrer chacun des membres et interagir régulièrement avec les entreprises, ce qui profite aussi bien à l'Union qu'à ses membres.

8.4 Le secrétariat prend note des observations formulées par les Conseillers en ce qui concerne l'amélioration du rapport dans le futur.

8.5 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure que, compte tenu du fait que ce point revêt un caractère urgent, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera menée pour approuver le rapport figurant dans le Document C21/35.

8.6 Il en est ainsi **conclu**.

# 9 Projet de Plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2022-2025 (Document [C21/28](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0028/en))

9.1 Le Chef du Département de la gestion des ressources financières (FRMD) présente le Document C21/28, qui remplace le Document C20/28, lequel avait été élaboré en vue de la session de 2020 du Conseil, mais n'a pas été examiné. Ce document contient les observations des trois groupes consultatifs. Le Plan opérationnel constitue un outil global applicable aux trois Secteurs et au Secrétariat général qui vise à établir des liens entre les informations, les ressources, les buts stratégiques, les objectifs stratégiques et les produits; à aider l'UIT à adapter ses stratégies et son financement; et à permettre à l'UIT de suivre les produits et d'améliorer la collaboration au sein de l'Union. En outre, il donne des renseignements sur la mise en œuvre des 18 objectifs stratégiques.

9.2 Le Conseiller de la Fédération de Russie rappelle que les activités de l'Union d'ici à 2025 ne devraient être mises en œuvre que sur la base des budgets approuvés. Compte tenu de la répartition des ressources entre les Secteurs, il demande également si suffisamment de ressources sont affectées à l'UIT-T afin que ce Secteur puisse atteindre ses buts d'ici à 2025. Il propose que la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP soit rappelée dans le préambule du projet de Résolution figurant dans l'Annexe B et que l'on tienne compte des restrictions financières qui pourraient être mises en place en 2024-2025 à la suite de la Conférence de plénipotentiaires de 2022. Un Conseiller sollicite des explications concernant l'augmentation de 40% des coûts liés à la documentation pour 2024.

9.3 Le Chef du Département FRMD indique que le projet de plan tient compte du budget approuvé et du projet de budget. Il s'appuie sur le plan financier et le plan stratégique approuvés lors de la Conférence de plénipotentiaires la plus récente, et couvre en plus l'exercice 2025. Le plan sera soumis chaque année au Conseil pour approbation et contiendra systématiquement le budget approuvé et les activités connexes. La répartition des ressources entre les Secteurs est conforme au plan financier approuvé par la PP. Enfin, l'augmentation des coûts liés à la documentation en 2024 est due au grand nombre de conférences prévues.

9.4 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin d'approuver le projet de Plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour 2022-2025 et d'adopter par correspondance le projet de Résolution contenu dans l'Annexe B du Document C21/28, dont la version révisée figure dans le document [C21/DT/2](https://www.itu.int/md/S21-CL-210608-TD-GEN-0002/en), compte tenu des observations formulées par un État Membre.

9.5 Il en est ainsi **conclu**.

# 10 Élaboration du Plan stratégique et du Plan financier de l'Union pour la période 2024-2027 (Document [C21/64](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0064/en))

10.1 Le représentant du Secrétariat général présente le Document C21/64 et décrit le processus suivi par le Conseil pour élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2020‑2023. Conformément à ce processus, le Conseil souhaitera peut-être envisager la création d'un Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer les projets de plans pour la période 2024‑2027, lesquels doivent être soumis quatre mois avant la Conférence de plénipotentiaires. À cette fin, le Conseil est invité à approuver la création du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier et à adopter le projet de Résolution reproduit dans l'Annexe du Document C21/64.

10.2 Une Conseillère souligne que toutes les parties concernées devraient avoir la possibilité de participer aux travaux du Groupe de travail du Conseil. En outre, le plan stratégique devrait refléter l'importance de la présence régionale, conformément au concept d'une "UIT unie dans l'action".

10.3 Un autre Conseiller est d'avis que des dispositions devraient être prises pour optimiser les délibérations du Groupe de travail du Conseil au cours des six prochains mois, compte tenu des contraintes de temps qui caractérisent le calendrier pour 2022.

10.4 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin d'approuver la création d'un Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier pour la période 2024-2027, conformément à la procédure établie pour le cycle de planification 2020-2023, et d'adopter le projet de Résolution connexe, figurant dans l'Annexe du Document C21/64. Le Groupe se réunira pour la première fois lors de la série de réunions des GTC, en septembre 2021.

10.5 Il en est ainsi **conclu**.

# 11 Liste des candidats aux fonctions de Président et Vice-Président des GTC, des GE et des GEI (Document [C21/21 + Addenda 1 et 2](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0021/en))

11.1 La Secrétaire de la séance fait savoir que les nouvelles candidatures reçues pour les fonctions de Président et de Vice-Président depuis la deuxième consultation virtuelle des Conseillers sont présentées dans le Document C21/21 et dans les addenda de ce document, y compris les candidatures reçues pour la fonction de représentant pour la langue chinoise au sein du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles (GTC-Lang) et pour les fonctions au sein du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de plan stratégique et le projet de plan financier pour la période 2024-2027 (GTC-SPF), qui sera créé par le Conseil.

11.2 Un Conseiller approuve la candidate à la fonction de Vice-Président du GTC-SFP proposée par la CITEL.

11.3 Une Conseillère approuve les candidats aux fonctions de Président et Vice-Président du GTC‑SFP proposés par la CEPT, et ajoute que le calendrier des réunions du GTC-SFP devrait être adapté compte tenu du calendrier chargé concernant les manifestations en 2022.

11.4 Le Conseiller de la Chine approuve les candidats de son pays aux fonctions de Vice-Président du GTC-Lang et de Vice-Président du GTC-SFP.

11.5 Un Conseiller déclare que la région Asie-Pacifique mènera à bien des consultations en vue de parvenir à un consensus au sujet des candidats de la région pour les fonctions de Président et de Vice-Président du GTC-SFP.

11.6 Une Conseillère annonce que le groupe des États arabes souhaite désigner Mme Sameera Belal (Koweït) à la fonction de Vice-Présidente du GTC-SFP et qu'une communication officielle est en cours d'élaboration à cette fin.

11.7 Les Conseillers **conviennent** que les coordonnateurs régionaux se concerteront en ce qui concerne le Président du GCT-SFP et rendront compte de cette question d'ici au lundi 14 juin 2021. Les régions qui n'ont pas encore soumis officiellement une candidature au Secrétaire général sont invitées à la faire avant le lundi 14 juin 2021.

# 12 Travaux préparatoires en vue de la CMDT-21 (Documents [C21/30(Corr.1)](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0030/en), [C21/76](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0076/en) et [C21/83](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0083/en))

12.1 S. E. M. Ahmedin Mohammed, Ministre d'État, Ministère de l'innovation et des technologies (Éthiopie), présente le Document C21/76 et prononce l'allocution reproduite à l'adresse: <https://www.itu.int/en/council/Documents/2021/VCC1-Ethiopia.pdf>.

12.2 La Directrice du BDT remercie le Gouvernement de l'Éthiopie pour sa détermination sans faille à faire de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications une manifestation véritablement historique en cette période particulièrement difficile. Cette CMDT sera plus inclusive que jamais et, pour la première fois de son histoire, sera organisée en Afrique. Une attention particulière sera accordée à l'élaboration de résultats efficaces et réalisables.

12.3 Le Directeur adjoint du BDT présente le Document C21/30(Corr.1) et indique que les travaux préparatoires en vue de la CMDT-21 progressent de façon satisfaisante. La question la plus urgente tient à la demande du Gouvernement de l'Éthiopie visant à reporter la conférence à juin 2022, compte tenu de la pandémie de COVID-19. Le secrétariat a lancé une consultation auprès des États Membres sur cette question, et, à ce jour, 92 États Membres ont indiqué leur accord. Si le report de la manifestation est approuvé, le GCDT tiendra une réunion supplémentaire en novembre 2021. Les Commissions d'études de l'UIT-D se réuniront en octobre 2021 et poursuivront leurs travaux sous l'égide des équipes de direction désignées à la CMDT-17, en mettant en avant les travaux déjà réalisés et en réfléchissant à de nouveaux mandats et à de nouvelles Questions sur la base de ces travaux. Le Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT poursuivra les travaux concernant les points dont l'examen lui a été confié et présentera son rapport au GCDT en novembre 2021. Le Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle poursuivra ses travaux relatifs à la contribution de l'UIT-D au plan stratégique et au plan opérationnel, afin de faire rapport au GTC-SFP, et à l'élaboration du projet de Déclaration d'Addis-Abeba. Le GCDT a également décidé qu'il ne formulerait aucune proposition visant à apporter des modifications à la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT en ce qui concerne le rôle de la CMDT dans l'élaboration de la contribution au plan stratégique et au plan opérationnel de l'UIT-D. Le BDT examine avec attention le calendrier des manifestations pour l'année à venir, afin de veiller à ce que les États Membres disposent de suffisamment de temps pour se préparer en vue de toutes les conférences mondiales prévues en 2022.

12.4 Deux Conseillers expriment leurs remerciements au Gouvernement de l'Éthiopie et au BDT pour leurs efforts visant à s'adapter à la situation et à organiser la CMDT-21.

12.5 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du fait que ce point revêt un caractère urgent, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée pour prendre acte des travaux menés à bien à ce jour et des travaux préparatoires en cours en vue de la CMDT-21, en prenant note du Document C21/30(Corr.1).

12.6 Il en est ainsi **conclu**.

12.7 Le Conseiller de la Fédération de Russie présente le Document C21/83, dans lequel il est indiqué qu'il serait judicieux que les participants à la première consultation virtuelle des Conseillers dans le cadre de la session de 2021 du Conseil examinent plus en détail l'organisation des travaux de l'UIT pour l'année à venir, de manière à ne pas entraver l'examen des questions importantes.

12.8 Une Conseillère demande, au sujet de la longue liste de conférences de l'UIT et d'autres conférences planifiées en 2022, quelle forme prendront ces conférences et si des plans de secours ont été élaborés pour la tenue de réunions virtuelles.

12.9 Un autre Conseiller exprime sa préférence pour les réunions physiques et estime qu'il faut trouver la solution la plus efficace pour veiller à ce que tous les Membres puissent participer à toutes les conférences. Les restrictions concernant les voyages et les obligations de quarantaine et de vaccination constituent un sujet de préoccupation important à cet égard. Un plan de secours devrait sans doute être élaboré au profit des Membres qui ne sont pas en mesure de participer aux réunions physiques.

12.10 Plusieurs Conseillers indiquent qu'ils aimeraient avoir un aperçu des activités préparatoires prévues pour les trois grandes conférences de l'UIT qui seront organisées en 2022, à des fins de planification. Il convient d'envisager la possibilité d'organiser ces réunions en ligne ou selon des modalités mixtes.

12.11 Le Secrétaire général indique qu'avant de demander au secrétariat d'élaborer un tel aperçu, il souhaiterait connaître les propositions des États Membres en ce qui concerne les plans de secours, notamment vis-à-vis de la rationalisation de l'une quelconque des conférences prévues en 2022 et à la lumière du souhait des États Membres tendant à ce que les séries de réunions des GTC, le SMSI et ITU Telecom soient organisés de la manière habituelle. Afin de ne pas surcharger les membres, priorité devrait être donnée aux grandes manifestations.

12.12 En réponse à une question soulevée par un Conseiller, le Secrétaire général confirme que le report de la CMDT et de l'AMNT à 2022 n'aura aucune incidence financière sur le secrétariat, dans la mesure où les crédits budgétaires concernés ont simplement été reportés sur 2022.

12.13 Les Conseillers **conviennent** d'examiner le calendrier global des manifestations de l'UIT en 2022 et demandent au secrétariat d'envisager la possibilité d'adapter les manifestations autres que les trois conférences mondiales afin d'éviter la période allant de janvier à octobre 2022, de manière à optimiser le calendrier pour ménager les délais nécessaires aux manifestations préparatoires et à limiter les autres obligations pour le secrétariat et les États Membres.

12.14 Le Président **invite** les Conseillers et les coordonnateurs régionaux à communiquer leurs idées au secrétariat d'ici au vendredi 11 juin 2021, afin que la question puisse être examinée de nouveau la semaine suivante.

# 13 Travaux préparatoires en vue du FMPT-21 (Document [C21/5](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0005/en))

13.1 Le représentant du Secrétariat général présente le Document C21/5, qui fait le point sur les travaux préparatoires en vue du FMPT-21. Il rappelle que le calendrier pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général est fondé sur l'Annexe 2 de la Décision 611 du Conseil (modifiée en 2020), et indique que, depuis la dernière consultation virtuelle des Conseillers, le Groupe d'experts informel sur le FMPT-21 (GEI-FMPT-21) a tenu trois réunions virtuelles et que le cinquième projet de rapport du Secrétaire général est disponible en ligne. Les participants à la consultation virtuelle des Conseillers sont invités à prendre note du rapport.

13.2 Le Président du GEI-FMPT-21 déclare que des progrès encourageants ont été accomplis à la cinquième réunion virtuelle du GEI. Les 10 projets d'avis proposés ont été ramenés à six avis qui sont en cours d'examen. L'orateur espère que les questions de terminologie en suspens qui sont présentées dans le rapport du Secrétaire général pourront être résolues rapidement. Compte tenu des limites qui caractérisent les réunions virtuelles et de la quantité de travaux qui restent à accomplir, il serait utile d'organiser une réunion supplémentaire du GEI en octobre ou en novembre afin de parachever tous les documents avant la tenue du FMPT en décembre 2021.

13.3 Les Conseillers saluent les efforts du Président du GEI-FMPT-21 et des deux coordonnateurs. Un Conseiller est d'avis que le calendrier des réunions au dernier trimestre de 2021 est déjà très chargé et indique qu'il n'est pas favorable à l'organisation d'une réunion supplémentaire du GEI‑FMPT-21. D'autres Conseillers estiment que, malgré le calendrier chargé, une réunion supplémentaire serait utile pour contribuer à assurer le succès du FMPT-21, dans le cadre duquel les décisions sont prises par consensus.

13.4 En réponse à une question soulevée par un Conseiller, le Conseiller juridique de l'UIT indique que, selon lui, il ne sera pas nécessaire de modifier encore la Décision 611 (modifiée en 2020) afin d'organiser une réunion supplémentaire du GEI. Dans la mesure où la consultation virtuelle des Conseillers ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel officiel, toutefois, il conviendrait de trouver un accord concernant une telle réunion sur la base d'une consultation par correspondance.

13.5 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure, compte tenu du caractère urgent de cette question, qu'une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera organisée afin: de prendre note du rapport figurant dans le Document C21/5; de convenir d'organiser une réunion supplémentaire du GEI à la fin du mois d'octobre ou début novembre; et de charger le secrétariat de préparer le FMPT sous la forme d'une réunion physique à Genève, avec des modalités de participation à distance.

13.6 Il en est ainsi **conclu**.

# 14 Travaux préparatoires en vue de l'AMNT-20 (Documents [C21/24](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0024/en) et [C21/78](http://www.itu.int/md/S21-CL-C-0078/en))

14.1 Le représentant du TSB présente le Document C21/24, qui fait le point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de l'AMNT-20, qui se tiendra à Hyderabad du 1er au 9 mars 2022 et sera précédée du GSS-20, sous réserve du rétablissement de conditions de travail et de voyage normales en Inde et dans les autres États Membres. Le secrétariat a collaboré étroitement avec l'Inde: une proposition a été faite pour la désignation du président et l'accord du pays hôte ainsi que le logo ont été finalisés. À titre de solution de repli, le CCIG à Genève a été réservé du 28 février au 9 mars 2022. Les participants à la consultation virtuelle sont invités à prendre note du rapport.

14.2 Le Président salue les efforts déployés par le GCNT en vue de mettre en œuvre le plan de continuité des activités de l'UIT-T et de garantir la stabilité de l'UIT-T dans l'attente de l'AMNT-20.

14.3 Le Conseiller de l'Inde présente le Document C21/78, qui détaille les deux scénarios envisageables pour faire en sorte que l'AMNT-20 puisse avoir lieu. Dans le cadre du premier scénario, l'AMNT-20 serait organisée à Hyderabad, du 1er au 9 mars 2022. Dans le cadre du deuxième scénario, l'Inde et l'UIT examineront la situation six mois avant l'assemblée et, si les circonstances ne sont pas favorables à l'organisation de la manifestation en Inde, l'AMNT-20 se tiendra à Genève aux dates envisagées. Dans ce cas, et si la situation le permet, l'Inde pourra accueillir l'AMNT-24.

14.4 La plupart des participants remercient l'Administration de l'Inde pour sa souplesse et son engagement en vue d'assurer la continuité des travaux de l'UIT. Un Conseiller rappelle la teneur des discussions menées un peu plus tôt durant la réunion, la probabilité que le climat d'incertitude lié à la pandémie de COVID-19 se poursuive et le calendrier des réunions déjà chargé pour 2022, et déclare que si l'AMNT-20 et la CMDT-21 ont lieu en 2022, elles devraient se tenir à Genève pendant une durée d'une semaine; priorité devrait être donnée aux questions les plus urgentes, et les pays hôtes pourront accueillir les manifestations durant un prochain cycle. Certains Conseillers mettent en avant le fait que l'AMNT a déjà été reportée à deux reprises et soulignent que tout doit être mis en œuvre pour assurer la continuité des activités du Secteur. Bien que certaines Questions aient été approuvées par le GCNT, un certain nombre de points doivent être examinés à l'AMNT-20 et la durée de l'assemblée ne devrait pas être à nouveau écourtée. La tenue de ces manifestations dans la foulée l'une de l'autre ne devrait pas avoir de conséquence pour leur durée. Les Conseillers sollicitent de plus amples informations concernant le scénario 2, notamment en ce qui concerne la question de savoir si le Conseil et les États Membres de l'UIT seront consultés au sujet de l'examen six mois avant l'assemblée et participeront à la décision; si le délai de six mois est suffisamment long pour permettre au secrétariat de préparer l'assemblée; et si des dispositions concrètes sont déjà prises pour organiser l'AMNT-20 à Genève. Un Conseiller est d'avis qu'il serait préférable d'organiser une AMNT en présentiel avec les experts techniques concernés plutôt que de faire appel au personnel diplomatique des États Membres à Genève.

14.5 Le Président considère que les Conseillers souhaitent conclure de la manière suivante:

– Les Conseillers remercient l'Inde pour son document.

– Les Conseillers prennent note du Document C21/24 et de la contribution de l'Inde figurant dans le Document C21/78. Si, d'ici la fin du mois d'août 2021, l'Inde, en concertation avec le secrétariat, estime qu'il est risqué d'organiser la manifestation à Hyderabad, elle retirera sa proposition en vue d'accueillir l'AMNT-20 et pourra accueillir l'AMNT-24 à la place. Dans ce cas, l'AMNT-20 aura lieu à Genève, du 1er au 9 mars 2022.

– Compte tenu du fait que ce point revêt un caractère urgent, une consultation par correspondance des États Membres du Conseil sera menée pour prendre note du Document C21/24 relatif aux travaux préparatoires en cours en vue de l'AMNT-20.

14.6 Il en est ainsi **conclu**.

Le Secrétaire général: Le Président:

H. ZHAO S. BIN GHELAITA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_